

DEC152818FSD

**Décision portant nomination de Mme Laetitia PIERRON aux fonctions de chargé de mission auprès du Fonctionnaire de Sécurité de Défense pour le développement des applications informatiques ASSAV & MARION**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°133400DAJ du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant création et organisation de la direction de la sûreté ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Laetitia PIERRON assistant ingénieur au service SSI-DR6 est nommée chargée de mission auprès du président pour la direction de la sûreté, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet la conception et le développement informatique de l'application ASSAV et MARION.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Laëtitia PIERRON demeure affectée à la délégation Centre Est, 17 rue Notre Dame des Pauvres, 54519 Vandoeuvre cedex.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017, Mme Laëtitia PIERRON percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Est.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 décembre 2015

Le président  
Alain Fuchs